RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00293
Numéro SIREN : 410 316 699
Nom ou dénomination : VENTECH

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2013 sous le numéro de dépôt 6279

1300628101

DATE DEPOT :	2013-01-21
NUMERO DE DEPOT :	2013R006279
N° GESTION :	1997B00293
N° SIREN :	410316699
DENOMINATION :	VENTECH
ADRESSE :	47 avenue de l'Opéra 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2012/01/08
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

"VENTECH" 9783243

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 310 000 €

Siège social : PARIS (75007) – 5/7, rue de Monttessuy

410 316 699 RCS PARIS

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
21 JAN. 2013
N° DE DEPOT R(2)

PV DU 8 JANVIER 2013

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 8 JANVIER 2013

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

L'an deux mille treize, le huit janvier, à 17 heures, le Conseil de Surveillance de la société "VENTECH" (ci-après la "**Société**"), s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- Levée de fonds ;
- « Key events » du portefeuille depuis la dernière réunion ;
- Rapport d'activité du quatrième trimestre 2012 ;
- Développement international des affiliés ;
- Transfert du siège social ;
- Questions diverses.

Assistent à la réunion et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Jérôme de METZ, Président du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Cédric TOURNAY, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- La société VENTECH GLOBAL Sarl, membre du Conseil de Surveillance, représentée par son représentant permanent, Monsieur Marc TAIEB.

Le Conseil, réunissant la présence effective de tous ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme de METZ en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur le Président constate que sont également présents :

- Monsieur Alain CAFFI, Président du Directoire,
- Monsieur Jean BOURCEREAU, Directeur général et Membre du Directoire,
- Madame Claire Houry, Membre du Directoire,
- Madame Emmanuelle de ROUX, en sa qualité de Directeur Administratif Financier de la société VENTECH.

Absent et excusé :

- Eric HUET, Membre du Directoire.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le Président précise qu'aux termes de l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée ordinaire.

Le Président expose aux membres du Conseil que la société Ventech, dans la continuité de sa prise d'indépendance du Groupe Natixis, a décidé d'exercer son activité dans ces nouveaux bureaux situés à PARIS (75002) – 47, avenue de l'Opéra.

En conséquence, le Président demande au Conseil de prendre toutes décisions relatives au transfert du siège social de la société.

Il offre ensuite la parole aux membres du Conseil de surveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de PARIS (75007) – 5/7, rue de Monttessuy, au 47 avenue de l'Opéra – 75002 Paris avec effet au 14 janvier 2013, et ce sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

En conséquence, le Conseil décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : PARIS (75002) – 47, avenue de l'Opéra.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil de Surveillance, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Le Directoire a la faculté de créer des agences ou bureaux, de nommer des représentants ou mandataires partout où il le jugera utile."

POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toutes formalités qu'il appartiendra.

Alain CAFFI

